

La fin du CPE, une formidable victoire contre une précarisation croissante

C'est au nom d'une souplesse qui serait indispensable pour répondre à la grave question de l'emploi (au fait, c'est la « souplesse » ou la croissance qui crée de l'emploi ?) que le gouvernement n'a cessé de multiplier les attaques contre le droit du travail.

Le Contrat Première Embauche (CPE) qui se traduisait par une précarisation supplémentaire pour les jeunes, a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

- Il a déclenché un vaste mouvement d'opposition face auquel le Gouvernement n'a voulu répondre que par l'autoritarisme – le passage en force au parlement par l'utilisation du 49-3 – et un entêtement (1995 n'aurait donc pas servi de leçon ?) à vouloir imposer une mesure de plus en plus massivement rejetée par les Français.
- Une puissante mobilisation – la plus longue de l'histoire sociale depuis la libération – ponctuée par des manifestations impressionnantes dans tout le pays.
- Une intervention du Président de la République (écoutée par 20 Millions de personnes, ce qui prouve la large implication citoyenne sur la

question), destinée à affaiblir la mobilisation et à diviser les organisations syndicales, qui n'a atteint aucun de ses objectifs :

- ◆ Les manifestations du 4 Avril – comme celles du 28 Mars – ont rassemblé plus de 3 Millions de participants, avec plus d'arrêts de travail et des participations nouvelles.
- ◆ L'unité des 12 organisations syndicales de lycéens, d'étudiants et de salariés s'est maintenue, ancrée dans un mouvement de masse qui s'est enraciné dans tout le pays, et soudée autour de l'objectif commun de retrait du CPE.

Une mobilisation qui a fait de la lutte contre le CPE le symbole de toutes les luttes, le symbole de tous les refus de subir toutes les mesures de précarisation, tous les reculs sociaux, tous les reculs des garanties collectives, tout le mal vivre, les galères....

Au total le mouvement social remporte un succès important.

En lui même, pour ce qui est de la défense des garanties collectives,

mais aussi bien au-delà :

- Car la preuve est faite que le syndicalisme peut gagner ; que rien n'est inéluctable.
- Car chacun doit pouvoir puiser dans la période que nous venons de vivre des enseignements sur notre capacité collective à imposer d'autres voies que celle des reculs sociaux, à faire prévaloir des alternatives de progrès.



Fin de manif, fin du CPE

Il reste des bastilles à prendre

contre les précarités

Cette victoire appelle des suites pour combattre la précarité sur tous les terrains.

- Ce qui nécessite de faire monter partout l'exigence de mettre fin aux CNE et de transformer ceux existants en CDI, de requalifier les CDD et les contrats d'intérim en CDI, d'agir contre toute embauche en emploi précaire.

Il faut mettre fin à une situation intolérable où, pour la génération d'aujourd'hui, le premier emploi est dans 75% des cas un emploi précaire (dont 20% qui commencent en intérim et 40% en CDD) et où il faut attendre 3 ans pour que 70% de cette génération accède à un emploi stable !

- Ce qui passe aussi par la conquête de droits liés à la personne du salarié et opposables à tout employeur, afin de construire une sécurité sociale professionnelle telle que la revendique la CGT.

Les luttes contre la précarité, ce sont aussi celles contre les bas salaires qui précarisent les vies, celles pour le droit au logement, pour le droit à la santé pour tous...

Et cette urgence de conquêtes et de reconquêtes concerne aussi la Fonction Publique...

*“ Toutes les générations dans
une lutte déterminée ”*



Fonction publique :

cachez cette précarité que je ne saurais voir !

La précarisation dans la Fonction Publique était, et elle le demeure aux yeux de certains, une question taboue. Ce qui caractérise en effet la Fonction Publique dans la vision commune, c'est la stabilité de l'emploi, et c'est même un « argument » majeur de ceux qui entendent s'attaquer aux garanties statutaires des fonctionnaires – présentées comme des privilèges exorbitants – et à la Fonction Publique.

Depuis des décennies (en fait depuis plus de 50 ans – la première disposition permettant de titulariser des agents datant d'avril 1950, et depuis...) la CGT intervient, lutte, propose, pour résorber ce véritable cancer qui ronge l'emploi public et met des centaines de milliers d'agents dans des galères intolérables.

Et, depuis autant de temps, les plans, mesures ou autres dispositifs se succèdent avec, au final, comme brillant résultat, une progression de l'emploi précaire dans la Fonction Publique. Ah qu'il est étonnant de revisiter les déclarations des Ministres qui se sont succédés comme celles des syndicats signataires de dispositifs (mise à part la CGT toutes les organisations syndicales ont, au fil du temps, cautionné des mesures d'où la précarité renaissait de plus belle) qui étaient bien entendu de « bons accords » et qui allaient résorber « vraiment » cette précarité.

On allait voir ce que l'on allait voir... Et bien on a vu !

Au total on assiste à un développement très important de la précarité, que tentent de masquer tant le discours « officiel » que des mesures successives qui ne font qu'assurer

la gestion en instituant une véritable noria.

L'élément nouveau c'est qu'il n'y a pas que la CGT qui le dit aujourd'hui. Et c'est notamment une étude de la DARES, au Ministère de l'Emploi de la Cohésion Sociale et du Logement, qui confirme cette précarisation croissante.

C'est encore pire que dans le secteur privé !

L'étude de la DARES, qui prend appui sur l'enquête annuelle 2002 sur l'emploi, de l'INSEE, apporte une série d'éléments qui viennent confirmer ce que nous ne cessons de dire :

● **16% des personnels** de la Fonction Publique de l'Etat sont employés en « contrats courts », c'est-à-dire sous forme de CDD, vacations, stages, contrats aidés... Cette proportion est supérieure à ce qui existe dans le secteur privé où elle est de 12%. Voilà une idée

reçue (ou plutôt sagement transmise et entretenue), celle de la sécurité de l'emploi, qui est sacrément bousculée !

On notera que la situation est encore pire dans la Fonction Publique Territoriale où le taux de précarité atteint 21%, parmi lesquels (à hauteur d'un tiers) une proportion importante d'« emplois aidés »

● **La précarité ne cesse de progresser** dans la Fonction Publique de l'Etat : elle a augmenté de 5 points entre 1990 et 2002 (de 11 à 16%) soit, là encore, plus vite que dans le secteur privé où elle a progressé de 3 points sur la même période.

● **Au total**, selon la DARES, ce sont **860 000 agents** qui sont en contrats courts, c'est-à-dire précaires, sur l'ensemble de la Fonction Publique. Un chiffre considérable et qui ne peut être révisé qu'à la hausse, l'enquête en question datant de quatre ans.



“Le retrait du CPE exigé
sur tous les tons”



Un avenir bouché pour ces agents

Toujours selon la même étude 11% des personnels concernés se retrouvent au chômage au bout d'un an. Ce qui ne signifie pas que la situation soit stabilisée pour les autres puisque seulement 20% d'entre eux accèdent au statut de fonctionnaire et 4% à un CDI du secteur privé. Au total, pour les 3/4 c'est encore et toujours la galère.

- Ce sont d'abord **les jeunes** qui sont bien évidemment touchés : les moins de 29 ans représentent la moitié des contrats précaires, soit cinq fois plus que leur place dans l'ensemble de l'emploi de fonctionnaire. (On relèvera que là aussi la proportion est supérieure à celle qui existe dans le secteur privé.)

- Et **les femmes**, qui constituent aux 2/3 le public de la précarité dans la Fonction Publique de l'Etat, soit 10 points de plus que ce qu'elles représentent sur la totalité de l'emploi du secteur !

- **Toutes les catégories** sont touchées, du niveau « employé » au niveau « cadre », ces derniers représentant 13% des emplois précaires.

- Enfin, un avenir bouché mais aussi un présent qui est fait de **sous emploi** avec une proportion très importante parmi ces agents, employés à temps partiel non choisis, de ceux qui voudraient travailler davantage : Ils sont 21% (et 13% dans le secteur privé) .

Les jeunes...

Le gouvernement employeur doit aussi balayer devant sa porte

Le Président de la République comme le Premier Ministre ont fait référence à la sécurisation des parcours professionnels et à la nécessité d'agir contre la précarité. Ils disent avoir entendu ce qui s'exprimait. Ils restent qu'au-delà du retrait du CPE, qui a été imposé par les luttes, cela doit être démontré par des actes.

Et que, parmi ceux-ci, il doit y avoir une décision du gouvernement de s'engager sans attendre sur la voie de la négociation dans la Fonction Publique sur ce sujet de la précarité. C'est aussi à cela qu'il sera jugé. Car, comme nous venons de le voir, il y a du pain sur la planche.

- Par exemple l'urgence de mettre en place un moratoire pour qu'aucun agent ne soit renvoyé pointer à l'ANPE.



... refusent ...

- Ensuite la nécessité d'engager un vaste plan de titularisation qui n'écarte aucun des non titulaires souhaitant accéder à un emploi de fonctionnaire.
- Enfin il faut procéder à la modification des dispositions statutaires qui ouvrent toutes grandes les portes à la possibilité de recruter des non titulaires (particulièrement, concernant l'Etat, les articles 3,4,5 et 6 du titre II du statut Général, et leurs pendant dans les autres versants de la Fonction Publique), et mettre en place, en gestion, une série de dispositifs (touchant aux concours, aux listes complémentaires, aux mobilités, à la mise en place de moyens de couverture

de l'absentéisme etc...) verrouillant toute renaissance de la noria de la précarité.

Mais cela soulève également la remise en cause de dispositions récentes comme l'instauration d'une "Cédédation" des contractuels qui d'une part risque fort de fonctionner pour beaucoup à l'envers et conduire à une masse de non renouvellement de contrats afin de prévenir toute stabilisation dans l'emploi, et qui d'autre part participe de la construction d'une Fonction Publique « bis » de hors statut.

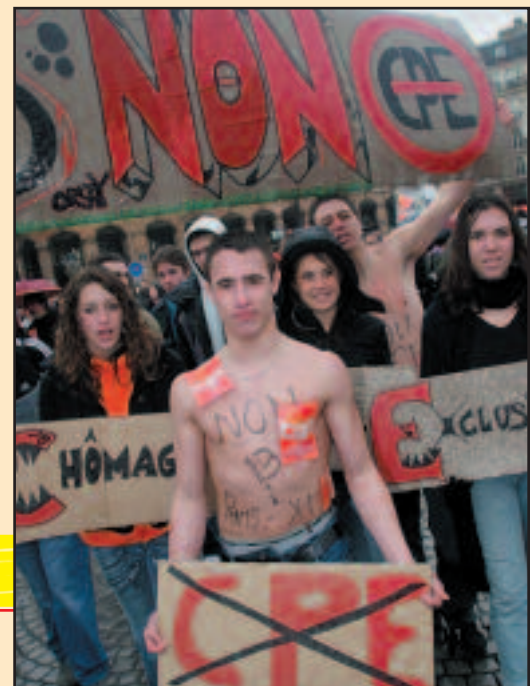
Au-delà des questions liées au non titulariat, sont posées également les questions salariales, celles des moyens de l'action sociale, ou encore du statut général etc.

A ce sujet il faut mettre un terme aux multiples dérives intervenues au cours de ces dernières années qui ont conduit à la multiplication de statuts d'emploi, d'emplois fonctionnels, de rémunérations à l'emploi –en contradiction totale avec la conception de fonction publique de carrière qui préside aux fondements statutaires de la fonction publique française – qui constituent autant de causes de fragilisation et de précarisation de situations à tous les niveaux de la grille. Il convient de réintégrer toutes ces situations dans la grille unique.

Conclusion ?

Il n'y en a pas.

Il y a une grande victoire, que nous saluons comme telle, qui en appelle d'autres pour construire le progrès social.



... un avenir précaire.